

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DES ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 16 septembre 2013

Afférents au Bureau	14
En exercice	14
Qui ont pris part à la délibération	09

L'an deux mille treize

et le 16 septembre

à 17 heures 00, Le Bureau du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur BERNARD BESTEL

Date de la convocation

30 juillet 2013

Nombre de Membres présents : Alain HURPET – Bernard AUBRY– André GROSSELIN – Jean Pol RICHELET – Brice GABREAUX – Pierre GUERY -. Ghislain LEMOINE et Vincent FLEURY.

Date d'affichage

16 septembre 2013

Absent excusé : Joël CARRE - Christian BELLOY - François PREVOTEAUX– Gérard CUNISSE et Jean Michel THIRY.

Objet de la Délibération

REMBOURSEMENT D'EXCEDENTS PRESCRITS

REMBOURSEMENT D'EXCEDENTS PRESCRITS

Sur proposition de Monsieur le Président, le Bureau, accepte par 9 voix pour et 0 voix contre, de rembourser les excédents prescrits à Messieurs :

VOTE :

POUR : 09

CONTRE : 0

BRION Sébastien : 31,65 €

PIERRE Gérard : 14,19 €

RADIUS Erik : 63,30 €

**DELIBERATION
N° 2013/05**

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard BESTEL

après dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du 16 septembre 2013